

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 21 mai 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DENIS LA CHEVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Madame Mireille HERMOUET Maire.
Convoqué le 15 mai 2024.*

Étaient présents : HERMOUET Mireille – RENAUD Franky - BOUDEAU Richard - JAULIN Denis - FRAPPIER Catherine - PELTIER Sylvie – TURPAULT Marie-Thérèse - VERDEAU Fredy – CAUNEAU Bernard - CHIRON Corinne – PROUST Didier – DURAND Christophe (arrivée à 19h45) – BAUDILLON Ludovic (arrivée à 19h50 n'a pris part au vote qu'à partir de la délibération n°2024/030)

Absents : RETAILLEAU Sabine (ayant donné pouvoir à PELTIER Sylvie) – CHARRON aline (ayant donné pouvoir à RENAUD Franky) – ROUSSEAU Françoise (ayant donné pouvoir à BOUDEAU Richard) – ROUSSEAU Mathieu (ayant donné pouvoir à PROUST Didier) - PERSICO Maryline

Secrétaire de séance : Fredy VERDEAU

1. Numérotation de voirie

Délibération DE-2024-029 en Préfecture le 30/05/2024 -n°085-218502086-20240527-DE_2024_029_DE

Dans le cadre de nouvelles constructions ou réhabilitations, le Conseil Municipal a validé l'ajout de 6 nouveaux numéros de voirie.

Le n° 13, rue Marquis de Torcy – n°16, la boulaye – 32, bis rue Abbé Pierre Arnaud – 8,10 et 12 La Nicolière



2. Tirage au sort Jurés d'Assise

Le conseil Municipal a procédé au tirage des 6 Jurés d'assise :

- GOLLY Mikaël
- AIGRON Michel
- LIBAUD Sandrine
- SIRET Romain
- SIRET Marion
- CHARRIER Isabelle née REMAUD

3. Point sur le complexe sportif

En date du 3 mai, l'État vient de nous confirmer l'attribution d'une dotation de 250 000€, 50% de moins que celle attendue. Aussi, Madame le Maire a sollicité l'analyse de notre cabinet financier pour en mesurer les conséquences afin d'engager et de retenir le meilleur compromis possible pour le projet. Madame le Maire rappelle que les besoins des associations ont été affirmés, le projet porte une ambition sur une volonté de faire vivre l'ensemble des clubs. Elle rappelle aussi une évolution du projet avec notamment l'intégration d'un terrain synthétique compte-tenu du diagnostic reçu en avril par Vendée Expansion.

4. Pôle Enfance Jeunesse : validation du règlement intérieur

Délibération DE-2024-030 en Préfecture le 30/05/2024 -n°085-218502086-20240527-DE_2024_030_DE

Madame le Maire informe que la commission Famille et Solidarité a travaillé sur un réajustement du règlement du Pôle Enfance Jeunesse (regroupant la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et le Pass'Ado) à compter du 1^{er} septembre 2024.

Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne de l'ensemble des structures.

Après la présentation de ce nouveau règlement, et à l'unanimité des membres présents, le conseil valide le règlement interne du Pôle Enfance Jeunesse et Activités Éducatives tel qu'annexé au présent compte-rendu.

5. Pôle Enfance Jeunesse : validation de la tarification au 01/09/2024

Délibération DE-2024-031 en Préfecture le 30/05/2024 -n°085-218502086-20240527-DE_2024_031_DE

Madame le Maire informe que la commission Famille et Solidarité a travaillé sur des nouveaux tarifs qui seront applicables **au 1^{er} septembre 2024**.

Ces nouveaux tarifs visent à appliquer notamment les tarifs de la CAF afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de la commune d'accéder aux services de l'Accueil de Loisirs plus facilement ou plus régulièrement et à une évolution tarifaire de l'ensemble des services afin de pallier à l'augmentation des différentes charges (matières premières au restaurant scolaire, fluides, charges de personnel...).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs comme suit :

<i>Accueil périscolaire</i>							
TARIFS COMMUNE	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901 à 1100	QF 1101 à 1300	QF 1301 à 1700	QF 1701 >
Tarif au quart d'heure	0,63 €	0,68 €	0,70 €	0,72 €	0,74 €	0,79 €	0,84 €
Tarif à l'heure	2,52 €	2,72 €	2,80 €	2,88 €	2,96 €	3,16 €	3,36 €
Transport scolaire (par trajet effectué)	0,60 €						
<p>Tout quart d'heure commencé est facturé. Pas de supplément pour les familles hors commune. Pas de supplément pour le petit déjeuner. Le transport est facturé à hauteur de 0,60€ par trajet effectué par enfant. Pour les enfants présentant une allergie complexe dans le cadre d'un PAI, une exonération de 0,10€ sera attribuée pour le goûter.</p>							

<i>Accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) petit déjeuner, repas et goûter sont compris dans les tarifs.</i>							
TARIFS COMMUNE	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901 à 1100	QF 1101 à 1300	QF 1301 à 1700	QF 1701 >
Tarif à l'heure	1,04 €	1,36 €	1,66 €	2,00 €	2,32 €	2,64 €	2,96 €
Tarif à la journée (8h)	8,32 €	10,88 €	13,28 €	16,00 €	18,56 €	21,12 €	23,68 €
Tarif à la demi journée sans repas (3h)	3,12 €	4,08 €	4,98 €	6,00 €	6,96 €	7,92 €	8,88 €
Tarif à la demi journée avec repas (5h)	5,20 €	6,80 €	8,30 €	10,00 €	11,60 €	13,20 €	14,80 €
Tarif de l'accueil matin/soir au quart d'heure	0,26 €	0,34 €	0,42 €	0,50 €	0,58 €	0,66 €	0,74 €
<p>Pour les enfants présentant une allergie complexe dans le cadre d'un PAI, une exonération de 0,10€ sera attribuée pour le goûter et de de 1,50€ pour le repas.</p>							

TARIFS hors COMMUNE	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901 à 1100	QF 901 à 1100	QF 1301 à 1700	QF 1701 >
Tarif à l'heure	1,25 €	1,63 €	1,99 €	2,40 €	2,78 €	3,17 €	3,55 €
Tarif à la journée (8h)	9,98 €	13,06 €	15,94 €	19,20 €	22,27 €	25,34 €	28,42 €
Tarif à la demi journée sans repas (3h)	3,74 €	4,90 €	5,98 €	7,20 €	8,35 €	9,50 €	10,66 €
Tarif à la demi journée avec repas (5h)	6,24 €	8,16 €	9,96 €	12,00 €	13,92 €	15,84 €	17,76 €
Tarif de l'accueil matin/soir au quart d'heure	0,31 €	0,41 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,79 €	0,89 €
<p>Pour les enfants présentant une allergie complexe dans le cadre d'un PAI, une exonération de 0,10€ sera attribuée pour le goûter et de de 1,50€ pour le repas.</p>							

Restaurant scolaire	
Repas régulier	4,35 €
Repas occasionnel	5,10 €
Frais de service (PAI)	1,20 €
Repas adulte	6,50 €

Accueil pass'ado								
TARIFS COMMUNE	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901 à 1100	QF 1101 à 1300	QF 1301 à 1500	QF 1501 à 1700	QF 1701 >
Adhésion annuelle	15,00 €							
Acti'pass (4h max)	1,80 €	2,40 €	3,00 €	3,60 €	4,20 €	4,80 €	5,40 €	6,00 €
Acti'pass + (4h et +)	3,60 €	4,80 €	6,00 €	7,20 €	8,40 €	9,60 €	10,80 €	12,00 €
Sortie'pass (4h max)	2,24 €	3,00 €	3,76 €	4,52 €	5,24 €	6,00 €	6,76 €	7,52 €
Sortie'pass + (4h et +)	4,48 €	6,00 €	7,52 €	9,04 €	10,48 €	12,00 €	13,52 €	15,04 €
Soirée'pass (4h max)	1,80 €	2,40 €	3,00 €	3,60 €	4,20 €	4,80 €	5,40 €	6,00 €
Soirée'pass + (4h et +)	3,60 €	4,80 €	6,00 €	7,20 €	8,40 €	9,60 €	10,80 €	12,00 €

TARIFS HORS COMMUNE	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901 à 1100	QF 1101 à 1300	QF 1301 à 1500	QF 1501 à 1700	QF 1701 >
Adhésion annuelle	15,00 €							
Acti'pass (4h max)	2.80€	3.40€	4.00€	4.60€	5.20€	5.80€	6.40€	7.00€
Acti'pass + (4h et +)	5.60€	6.80€	8.00€	9.20€	10.40€	11.60€	12.80€	14.00€
Sortie'pass (4h max)	3.52€	4.28€	5.00€	5.76€	6.52€	7.28€	8.00€	8.76€
Sortie'pass + (4h et +)	7.04€	8.56€	10.00€	11.52€	13.04€	14.56€	16.00€	17.52€
Soirée'pass (4h max)	2.80€	3.40€	4.00€	4.60€	5.20€	5.80€	6.40€	7.00€
Soirée'pass + (4h et +)	5.60€	6.80€	8.00€	9.20€	10.40€	11.60€	12.80€	14.00€

Pour les enfants présentant une allergie complexe en lien avec un PAI, une exonération d'1.50€ sera attribuée pour le repas et de 0.10€ sera attribuée pour le goûter.

6. Pôle Enfance Jeunesse : accroissement temporaire d'activité

Délibération DE-2024-032 en Préfecture le 30/05/2024 -n°085-218502086-20240527-DE_2024_032_DE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'Accueil de Loisirs L'ilôt Mômes.

Sur le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de créer 1 emploi temporaire :

- * motif du recours : article 3,1° accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- * durée du contrat : 3 mois (du 1er juin au 31 août 2024)
- * temps de travail : 37.71 annualisé
- * nature des fonctions : agent d'animation

*niveau de recrutement : Adjoint d'Animation Territorial catégorie C

*conditions particulières de recrutement : connaissances sur l'animation souhaitée

*niveau de rémunération : indice brut : 451 indice majoré : 401 (et éventuellement du régime indemnitaire).

7. Informations/Questions diverses

Madame le Maire présente le projet de micro-crèche d'une capacité de 14 enfants qui a été présenté par Mme GOURMEL Chloé. Le terrain affecté à ce projet reste inchangé (Rue Gaston Chaissac - à côté de l'école Charles Perrault dans l'angle de la rue) avec un fonctionnement PAJE (Prestation Accueil Jeunes Enfants) sans financement de la collectivité. Un rendez-vous va être prochainement organisé avec Maître SICARD pour faire le point sur ce dossier.

► Prochaine séance de conseil municipal : **Mardi 25 juin 2024 à 20h15**

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h45

Signatures :

HERMOUET Mireille :

FRAPPIER Catherine :

RENAUD Franky :

PROUST Didier :

PELTIER Sylvie :

DURAND Christophe :

CHARRON Aline : absente (pouvoir)

JAULIN Denis :

BOUDEAU Richard :

BAUDILLON Ludovic :

PERSICO Maryline : absente

ROUSSEAU Mathieu : absent (pouvoir)

RETAILLEAU Sabine : absente (pouvoir)

TURPAULT Marie-Thérèse :

VERDEAU Fredy :

CAUNEAU Bernard :

ROUSSEAU Françoise : absente (pouvoir)

CHIRON Corinne :